

Législature 2017-2021

Séance du 31 mai 2017

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°06

Constructions de terrains de football et d'un bâtiment de services

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Suite aux questions soulevées lors de la dernière séance du Conseil général, nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le projet cité en titre.

Le dossier est en cours de finalisation chez l'ingénieur mandaté, le bureau Sabert, en vue de l'appel d'offres qui sera lancé fin juin en procédure ouverte et en entreprise totale. Les offres seront de retour à la commune fin août pour une adjudication prévue en octobre et une finalisation définitive du projet pour fin janvier 2018, suivi de la mise à l'enquête. Les travaux pourront commencer une fois le permis obtenu et dureront un peu plus d'une année. Par rapport à l'étude préliminaire, les points suivants ont été modifiés :

- Place de parc 100% en enrobé, l'étude préliminaire prévoyait 50% seulement. Ce choix a été fait pour des raisons d'entretien à long terme. Si le coût est trop important, cela pourra être modifié par la suite. Une variante pavés-gazon est aussi possible, à voir selon le coût;
- Eclairage LED demandé avec aussi la possibilité de descendre les éclairages pour l'entretien;
- Garage pour réduire les engins d'entretien et le stock de matériel;
- Zone de stockage des buts hors terrain;
- Cuisine modifiée selon les remarques des utilisateurs d'Avenches. Le budget fixe a été augmenté pour permettre le choix de l'entreprise par le maître d'ouvrage (entreprise locale choisie par la commune ou entreprise générale);
- Mobilier intérieur de la buvette. Budget fixe défini pour permettre le choix de l'entreprise par le maître d'ouvrage (entreprise locale choisie par la commune ou entreprise générale);
- Surpresseur pour l'arrosage automatique.

Le bâtiment sera en Minergie P, les drainages et l'arrosage des terrains sont prévus dans le projet. L'appel d'offres est prévu en entreprise totale (terrains et bâtiments). Il est difficile de séparer les terrains et le bâtiment compte tenu de la proximité et de l'imbrication des éléments.

Le Conseil communal va prendre contact avec le FC Estavayer-le-Lac pour lui présenter le projet et définir avec lui des modalités d'exploitation du site.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Jean-Claude Votta, Bâtiments et Infrastructures